

COMMUNE DE VALDERIES

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

INSTALLATION DU CONSEIL - ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à dix heures à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 16 mars 2026 par le Maire Vincent RECOULES, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L.2122-8), en vue de procéder à l'installation du conseil puis à l'élection du Maire et des Adjointes.

Présents : MM. RECOULES Vincent, DIEUZE Michel, RICCA Pierre, COQUIN Charles, SUDRE Nathalie, GUERY David, BABEAU Stéphanie, ABADI Richard, ALBACETE Julie, ASPLET Flora, HERAIL Sandrine, BAUGUIL Elsa, TANIÈRE Francis, BOIX Jean-Luc, CAVAILLES Audrey.

Absent excusé : néant.

Secrétaire de séance : ASPLET Flora.

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire.
- Détermination du nombre d'adjoints.
- Election des adjoints.
- Lecture de la charte de l' élu local.
- Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal daté du 28 janvier 2026 avant le renouvellement général.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le doyen RICCA Pierre ouvre la séance. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux. Il constate qu'ils sont tous présents et les déclare installés dans leurs fonctions. Le quorum étant atteint, il peut faire procéder à l'élection du maire.

DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le secrétariat de séance est assuré par ASPLET Flora, plus jeune des membres du conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE

Le doyen fait appel à candidatures pour l'exercice des fonctions de Maire. Seul Vincent RECOULES se porte candidat. Après avoir désigné ASPLET Flora et ABADI Richard comme assesseurs, il fait alors procéder à cette élection par vote à bulletin secret. Après dépouillement des bulletins exprimés par les 15 membres du conseil, le résultat est le suivant :

- RECOULES Vincent (12 voix)
- Trois bulletins blancs.

Ayant obtenu la majorité des voix, RECOULES Vincent est élu Maire de la commune de Valderiès.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire propose aux membres du conseil de fixer à trois le nombre d'adjoints. Il souhaite que le conseil municipal se prononce sur ce nombre.

Après avoir voté, les membres du conseil fixent à l'unanimité des présents (15 voix pour) le nombre des adjoints à trois.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire propose au conseil la liste suivante des candidatures aux postes d'adjoints : RICCA, Pierre (1^{er} adjoint), HERAIL Sandrine (2^{ème} adjointe), GUERY David (3^{ème} adjoint). Il fait alors voter à bulletin secret les membres du conseil pour approuver cette liste par OUI ou par NON.

Après vote et dépouillement, les résultats sont les suivants :

- OUI (12 voix).
- NON (03 voix).

Au vu de ces résultats sont élus à la majorité :

- RICCA Pierre (1^{er} adjoint).
- HERAIL Sandrine (2^{ème} adjointe).
- GUERY David (3^{ème} adjoint).

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Maire a lu au cours de cette séance « la Charte de l'élu local » comportant les articles L1111-12 à L1111-14 du Code général des collectivités territoriales et en a remis copie à tous les membres du conseil. Il leur a également remis copie du chapitre III de la partie législative du CGCT traitant des conditions d'exercice des mandats municipaux (articles L2123-1 à L2123-35).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL ETABLI AVANT LE RENOUVELLEMENT GENERAL

Après avoir voté, les membres du conseil ont approuvé à la majorité (13 voix pour et 02 abstentions) le P.V du précédent conseil municipal daté du 28 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 11 h 00.

La secrétaire de séance Flora ASPLET.

Le Maire Vincent RECOULES.